

## VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Roeser se propose d'engager pour les besoins du service technique  
département de la voirie

### 1 MAÇON (M/F)

Poste ST/C – Q02

Degré d'occupation : 100% (40 heures/semaine)

L'intéressé(e) sera engagé(e) à durée indéterminée sous le statut du salarié dans la carrière H3 (artisan DAP/CATP)  
définie par la CCT des salariés des communes du sud

Conditions d'admissibilité :

- être détenteur soit d'un DAP (anc. CATP) – formation de maçon, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le Ministère de l'Education nationale ;
- être détenteur du permis de conduire de la catégorie C. A défaut le candidat doit s'engager à faire le permis de conduire de la catégorie C pendant la période d'essai.

Les candidats sont tenus de joindre à leur demande les pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae avec photo récente ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de deux mois ;
- une copie des diplômes ou certificats d'études requis ;
- une copie du permis de conduire.

Les candidats sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins pour le 29 décembre 2021  
au plus tard à l'adresse suivante :

**Administration communale de Roeser**  
**40, Grand-rue**  
**L-3394 Roeser**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Roeser, le 4 décembre 2021  
Le collège des bourgmestre et échevins,  
Tom Jungen, Erny Strecker, Edy Reding